

Appel à manifestation d'intérêt concurrente

Article L2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques

« Lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

Objet :

La Commune d'Asnières sur Seine envisage de mettre à disposition 100 m² sur la place du marché des 4 routes du samedi 15 décembre au mardi 25 décembre 2018 au en vue de la mise en place d'une fête foraine, au profit d'un opérateur économique qui a manifesté son intérêt en ce sens. L'animation devra être opérationnelle, à partir du samedi 15 décembre, l'opérateur pourra s'installer à partir du vendredi 14 décembre et devra remettre les lieux à disposition pour le mercredi 26 décembre.

Le présent Avis vise à recueillir toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

Conditions de mise à disposition :

Le candidat devra proposer des animations foraines sur au moins 30 m².

Le candidat s'engage à régler la redevance d'occupation du domaine public selon le tarif en vigueur, à fournir à la commune les attestations d'assurance, extrait de Kbis de moins de 3 mois, le n° de registre du commerce ainsi que les contrôles techniques des manèges avant l'ouverture.

Les raccordements sécurisés au tableau électrique sont à la charge du candidat ainsi que les raccordements d'eau. S'il diffuse de la musique, le versement des droits SACEM est à la charge du candidat.

Le candidat devra fournir des photographies ou des vidéos des différentes attractions ainsi qu'un plan de masse.

Le candidat s'engage à mettre à disposition des asniérois 2 heures gratuites les dimanches 16 et 23 décembre de 13h à 15h.

Il devra également prévoir un tour gratuit aux enfants scolarisés de la ville en prévoyant un dispositif de tickets.

Par ailleurs, le candidat s'engage à ne pas effectuer d'affichage sauvage.

Procédure :

Toutes déclarations de manifestation d'intérêt doivent être adressées à la *Direction des manifestations municipales* 14, rue des parisiens - 92600 Asnières sur Seine ou par courriel à manif@mairieasnieires.fr.

La présentation du dossier de candidature est laissée à la libre appréciation du candidat.

Si vous désirez recevoir des renseignements, veuillez-vous adresser au service des manifestations municipales, 14, rue des parisiens - 92600 Asnières-sur-Seine ou manif@mairieasnieres.fr

Date limite de réception des réponses: le vendredi 7 décembre février 2018

Mise en ligne : le 21 novembre 2018